



## Appel à Communication

Eaux de piscines : analyse, qualité, normes

Etablissements municipaux, hospitaliers et privés



Mardi 10 décembre 2019 de 9h à 17h30

*Faculté de Pharmacie de Paris, 4 avenue de l'Observatoire, 75006, Paris*

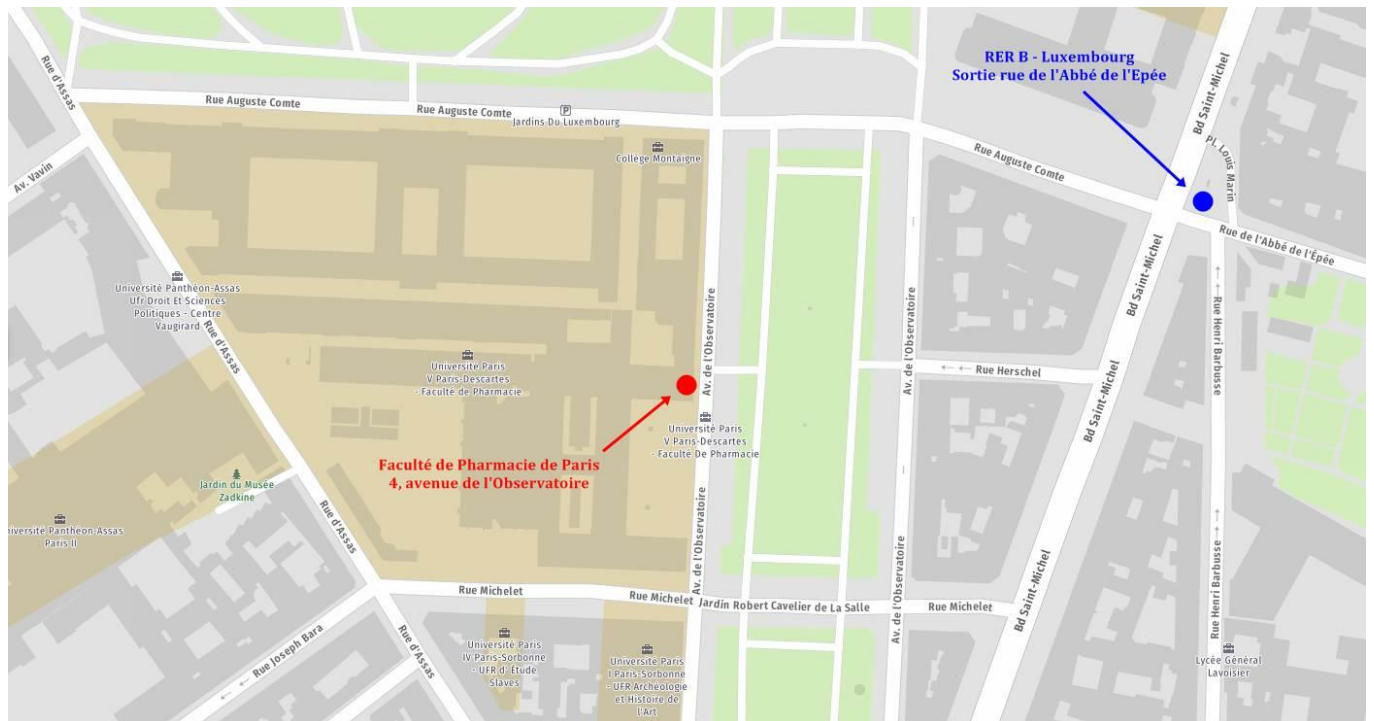
*Amphithéâtre Parmentier*

**Tarifs.** 150 € (non adhérent) - 100 € (adhérent) + 40 € (déjeuner)

Merci d'adresser vos propositions de communications à : [didier.lecointe@chsf.fr](mailto:didier.lecointe@chsf.fr)



## Plan d'accès





## Programme

**8h-9h.** Accueil des manifestants à la Faculté de Pharmacie de Paris

**9h-9h15.** Ouverture

**9h15-12h.** Conférences

### **I. Évolutions récentes de détection et de quantification en microbiologie des eaux**

**12h-14h.** Déjeuner dans une brasserie parisienne

**14h-17h.** Conférences

### **II. Application des méthodes analytiques aux contrôles des eaux**

**17h15-17h30.** Clôture

**17h30-18h30.** Assemblée Générale (pour les adhérents de l'association)

**Appel à communications** (à envoyer avant le 12 novembre 2019)

Le Comité Scientifique de l'Association Scientifique Européenne pour l'Eau et la Santé examinera les propositions de communications en relation avec les deux sujets proposés détaillés dans les pages suivantes.

**Responsable du programme scientifique.** Dr. *Didier Lecointe*, pharmacien responsable du laboratoire d'hygiène hospitalière et de l'équipe opérationnelle d'hygiène du *Centre Hospitalier Sud Francilien*.



## Thème I. Point sur les évolutions récentes de détection et quantification en microbiologie des eaux.

Ce colloque réunit des experts concernés par cette problématique et appartenant à des domaines variés : **hydrologie, contrôle sanitaire, traitement d'eau, microbiologie, thermalisme, industriels, réadaptation fonctionnelle en milieu hospitalier**. L'objectif est de faire le point sur les méthodes les plus récentes en **bactériologie des eaux**, en présentant leurs avantages en matière de rapidité et de facilité de mises en œuvre.

La notion de microbiologie est prise au sens large avec notamment les **bactéries**, les **parasites**, les **champignons**, les **virus** recherchés dans les eaux, qu'elles soient d'alimentation, de surface, récréatives, des piscines publiques ou privées, des piscines de réadaptation fonctionnelle en milieu hospitalier, ou des piscines thermales ou de spa. Pourront être évoquées les méthodes classiques, méthodes normalisées, ou de détection rapide (kit) ou méthodes PCR avec performances et comparatif de ces méthodes.

## Thème II. Application des méthodes microbiologiques aux contrôles des eaux.

Les sujets suivants sont prévus :

- **Réglementation** : évolution actuelle et future. Bilan du contrôle sanitaire surtout bactériologique des eaux mis en œuvre par les *Agences Régionales de Santé (ARS)*.
- La **sécurité sanitaire** des eaux de baignades aménagées et de piscines publiques est encadrée par le Code de la Santé Publique (Décret du 07 avril 1981, transposition en droit français de la directive 76/160/CEE et articles L. 1332-1 à L. 1332-4 et D. 1332-1 à D. 1332-19 du CDS).

Ces articles fixent les **critères d'exigence en matière d'hygiène** et de sécurité applicables aux piscines et baignades aménagées et les conditions dans lesquelles l'état assure (via les *ARS*) le contrôle sanitaire des piscines et baignades recevant du public. Ce contrôle sanitaire des piscines et baignades aménagées vise à vérifier la qualité de l'eau et le respect des règles d'hygiène. Une directive européenne Directive 2006/7/CE du Parlement Européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade, modifie la gestion des risques liés à certaines catégories de baignade. Par ailleurs, une directive européenne, Directive 2006/7/CE du Parlement Européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade, modifie la gestion des risques liés à certaines catégories de baignade.



La réglementation nationale ne s'applique pas aux **piscines privées** (non contrôlées), et ne prend pas en compte les spécificités des **piscines ludiques** (bassin à vague, à jets, à remous, jacuzzi) en plein développement ces dernières années, ni des nouvelles baignades artificielles naturelles ou écologiques. L'interrogation est portée sur les risques sanitaires liées à ce type d'**aménagements non couverts par la réglementation**, recevant du public parfois en surnombre et utilisant des eaux de surface, des eaux souterraines ou des eaux de mer, soumises éventuellement à des traitements chimiques (floculation, désinfection) ou biologiques (filtration, oxygénation, plantes).

- **Maladies** en lien avec la fréquentation des piscines, publiques ou privées, hygiène des baigneurs avant leur entrée dans le bain.
- **Piscines thermales, Spa, eaux récréatives, et piscines de balnéothérapie des établissements de santé.** Contrôles, préventions, entretien, contraintes médicales et propriétés thérapeutiques.
- **Désinfection** des piscines publiques : Efficacité spécifique en microbiologie.
- **Risques sanitaires** pour les professionnels des piscines : maîtres-nageurs et nageurs de compétition.
- **Piscines privées** et risques sanitaires associés : Gestion et qualité microbiologique lors de l'entretien, surdosage en désinfectant.
- **Piscines de grands immeubles ou de résidences** pouvant recevoir éventuellement des baigneurs venus d'ailleurs. Doivent-elles être soumises à la réglementation et aux contrôles réguliers des **ARS** ?
- **Baignades écologiques** : conception, gestion, qualité sanitaire des eaux, suivi du fonctionnement.
- Nouveaux types de **piscines ludiques** ou thermo-ludiques : vagues, jets. Suivi de qualité.
- Paramètres émergents : **parasites, amibes, papillomavirus** responsables de l'apparition des verrues et incidences sanitaires.



## Bulletin d'Inscription au Colloque

Eaux de piscines : analyse, qualité, normes  
Etablissements municipaux, hospitaliers et privés

Mardi 10 décembre 2019 de 9h à 17h30

*Faculté de Pharmacie de Paris, 4 avenue de l'Observatoire, 75006, Paris*

### • Tarifs du colloque

- Inscription : 150 €
- Inscription adhérent : 100 €
- Inscription étudiant ou retraité : 100 €
- Inscription adhérent et étudiant ou retraité : 50 €
- Déjeuner : 40 €

### • Inscriptions à envoyer à :

*ASEES*  
*Faculté de Pharmacie de Paris, case courrier n°57*  
*4, avenue de l'Observatoire, 75006 Paris*  
[jean-michel.delacotte@parisdescartes.fr](mailto:jean-michel.delacotte@parisdescartes.fr)

### • Vos coordonnées

Nom :  
Prénom :  
Adresse :  
Courriel :

### • Communication orale (le cas échéant, à communiquer avant le 12 novembre 2019)

Titre :  
  
Durée (15 min. à 45 min.) :  
Joindre l'abstract de la communication à votre inscription (*cf.* template)  
A retourner à : [didier.lecointe@chsf.fr](mailto:didier.lecointe@chsf.fr)



## Bulletin d'Adhésion à l'ASEES

### • Tarifs d'adhésion à l'ASEES

- Particulier : 60 €
- Etudiant ou retraité : 30 €
- Bienfaiteur : à partir de 500 €
- Institution : 300 €

### • Vos coordonnées

Nom :  
Prénom :  
Adresse :  
Courriel :

### • Bulletin d'adhésion à retourner à :

*ASEES*  
*Faculté de Pharmacie de Paris, case courrier n°57*  
*4, avenue de l'Observatoire, 75006 Paris*  
[jean-michel.delacotte@parisdescartes.fr](mailto:jean-michel.delacotte@parisdescartes.fr)